



LANCEMENT DES PROCEDURES JURIDIQUES

De nombreux militants tentent, depuis de nombreuses années, d'obtenir la Vérité et la Justice qui sont dues à ceux que l'on désigne communément les Harkis, des citoyens français victimes d'une double trahison : la trahison du désarmement et de l'abandon en Algérie, lors des pourparlers sur l'indépendance de ce pays et ensuite la trahison des valeurs républicaines et du non respect des droits de ces français, entièrement à part, relégués dans des lieux d'exclusion, mis sous la tutelle de l'Etat et soumis à une réglementation d'exception.

Nous sommes, aujourd'hui à la croisée des chemins, près de soixante ans après la fin de cette terrible guerre qui a provoqué des souffrances terribles, toujours présentes à ce jour.

Le mouvement associatif Harki n'a jamais été en mesure de s'affirmer comme une force auprès des pouvoirs publics, d'abord, parce que ses « leaders » n'ont jamais pu ou voulu véritablement œuvrer à l'unité de notre groupe social.

La méconnaissance d'un sujet complexe où se mêlent notamment, histoire, mémoire, sociologie et Droit et le manque de discours cohérent sont deux raisons qui expliquent cette incapacité à fédérer.

Une autre explication tient au fait de la tentation, pour certains, de s'imposer comme les seules personnes habilitées à porter la parole de toute une « communauté de destin » qui partage cette tragédie.

Notons que cette « communauté de destin » n'apparaît pas de façon si évidente.

Les conflits identitaires qui traversent bon nombre d'enfants de Harkis mais surtout les analyses parcellaires voire erronées sur la colonisation et la guerre d'Algérie font naître des incertitudes sur ce sentiment de partager un destin commun.

NOUS DEVONS TRAVAILLER A LA CONSTRUCTION DE NOTRE MEMOIRE COLLECTIVE.

C'est bien ce manque de concertation et de dialogue qui nous empêche d'être entendus de l'Etat alors que nos revendications sur la Mémoire et la Réparation, thèmes indissociables, sont légitimes.

Nous pouvons déplorer que ces postures et cette volonté de leadership perdurent encore, en témoigne la réapparition sur la scène d'un « éminent spécialiste de la question Harki » qui avait pourtant affirmé vouloir prendre du recul avec le mouvement associatif Harki. Nous constatons que ce revenant met, aujourd'hui beaucoup d'ardeur, à vouloir s'imposer comme l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics...

Nous pourrions nous dire que cet « excellent sociologue » comme l'a qualifié une des ses admiratrices, pourrait apporter toutes ses compétences pour les Harkis et leurs familles.

MAIS A-T-IL VRAIMENT TOUTE L'APPROBATION DE TOUS LES HARKIS ET LEURS FAMILLES ET SURTOUT CES PROPOSITIONS CORRESPONDENT-ELLES A NOS ATTENTES ?

NOUS POUVONS EN DOUTER LORSQUE **NOTRE NOUVEAU LEADER NOUS PARLE DE REPARATION SYMBOLIQUE** OU NOUS INDIQUE QU'IL VEUT LE VOTE D'UNE LOI DE RECONNAISSANCE AVEC COMME PREAMBULE : « LA NATION S'ENGAGE A REPARER AUTANT QUE FAIRE SE PEUT LES PREJUDICES MATERIELS ET MORaux SUBIS », EN CLAIR, LA NATION REPARERA SI SON BUDGET LE LUI PERMET ! C'EST FINALEMENT NOTRE PROPRE REPRESENTANT QUI REPEND LES ARGUMENTS DE TOUS CEUX QUI NOUS DIRIGENT DEPUIS DES ANNEES ET QUI REFUSENT D'HONORER LEUR DETTE EN RAISON DES CONTRAINTES BUDGETAIRES !

SON PROJET REPEND AUSSI LES **MESURES D'ASSISTANAT** QUI N'ONT RIEN REGLE POUR DES ENFANTS DE HARKIS DONT LA PLUPART SONT PRES DE LA RETRAITE : MESURES FORTES DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT, LA FORMATION, L'ACCES A L'EMPLOI..

QUE PENSER EGALEMENT DE SA PRISE DE POSITION SUR **L'INDEMNISATION DES BIENS PERDUS EN ALGERIE QU'IL QUALIFIE D'INDECENTE POUR LES PIEDS NOIRS ?**

MAIS QU'ONT EU LES HARKIS ET LEURS CONJOINTS ???

Rappelons que ces propositions ont été faites par une quinzaine d'associations lors d'une réunion organisée par la même personne, propositions qui ont été contestées par certains. Bel exemple de démocratie et de concertation !

Face à l'inertie de nos gouvernants actuels qui refusent, comme tous ses prédécesseurs, d'honorer la dette envers les Harkis et leurs familles mais aussi face à l'attitude de certains d'entre nous, nous n'avons qu'une seule alternative :

NOUS RASSEMBLER, FEDERER TOUTES LES ENERGIES ET AGIR ENSEMBLE AVEC TOUTES CELLES ET TOUS CEUX QUI NE VEULENT PLUS DE CETTE REPRESENTATIVITE DONT SE REVENDIQUENT DES PERSONNES QUI SONT LOIN D'AVOIR L'ASSENTIMENT DE TOUT NOTRE GROUPE SOCIAL.

IL EST TEMPS DE DONNER LA PAROLE A LA BASE ET D'AVOIR UN FONCTIONNEMENT REELLEMENT DEMOCRATIQUE.

LE RASSEMBLEMENT HARKI EST ENGAGE DEPUIS PLUSIEURS MOIS DANS LA CONSTRUCTION D'UN MOUVEMENT AVEC UNE DIRECTION COLLEGIALE (PAS DE CHEF AUTOPROCLAME) ET UN PROJET CLAIR POUR LA MEMOIRE ET LA REPARATION INTEGRALE DE TOUS LES PREJUDICES SUBIS AVEC UNE EXACTE APPRECIATION DE LA SITUATION.

NOUS DEVONS MAINTENANT AGIR DE MANIERE EFFICACE !

NOUS AVONS REDIGE UNE REQUETE PREALABLE EN INDEMNISATION VALIDEE PAR

DES AVOCATS POUR NOUS INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE AMIABLE DU REGLEMENT DU LITIGE AVEC L'ETAT.

DANS L'HYPOTHESE OU CES DERNIERS NE VOUDRAIENT PAS NEGOCIER, NOUS SAISIRONS ALORS LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE ET SI BESOIN DES INSTANCES SUPRANATIONALES POUR QUE JUSTICE NOUS SOIT ENFIN RENDUE.

NOUS INVITONS TOUTES CELLES ET TOUS CEUX QUI S'INSCRIVENT DANS CETTE DEMARCHE COLLECTIVE A NOUS REJOINDRE ET A SIGNER LA CHARTE DU RASSEMBLEMENT HARKI (EN LIGNE SUR LE SITE).

NOUS VOUS TRANSMETTRONS ENSUITE LES MODELES DE REQUETES PREALABLES EN INDEMNISATION AVEC LA MARCHE A SUIVRE.